

Règlement - Concours de création de BD, autour de la thématique de la Révolution grecque de 1821

1. Objet du concours

L'Institut français de Grèce, la Bibliothèque Nationale de France et le Musée National Historique proposent au grand public et au public scolaire de participer un concours de création de BD en français, sur la thématique de la « Révolution 1821 ». A l'aide d'un outil gratuit pour ordinateur, smartphone et tablette : BDnF, la fabrique à BD.

Le sujet est volontairement assez large. Il n'a pas été défini de façon plus précise pour qu'il y ait différentes facettes, que chacun puisse y apporter ce qu'il y voit ou comprend.

2. Participants grand public

La participation est simple et gratuite. Il existe deux niveaux : grand public et scolaires.

Grande public : Le concours est ouvert à tout dessinateur non professionnel, sans considération de sexe, nationalité ou de condition sociale, n'ayant jamais publié ni signé de contrat concernant la publication papier d'une bande dessinée à la date limite de remise des œuvres. Pour les mineurs, une autorisation parentale est requise.

3. Participation

Deux possibilités, en complétant l'un des modèles pré-remplis ou en créant totalement son propre œuvre. Voir annonce.

La participation au concours implique le plein accord des participants (et de leurs parents pour les mineurs) sur l'acceptation du présent règlement sans possibilité de réclamation.

4. Critères de sélection

Après la clôture du concours, le 15 novembre 2021, un jury se réunira afin d'établir le classement. Chaque œuvre sera appréciée par les membres du jury. L'œuvre présentée doit être originale, inédite et n'avoir bénéficié d'aucune récompense antérieure.

Une présélection sera éventuellement effectuée par les organisateurs avant le vote du jury si le nombre d'œuvres soumises est jugé trop important. Que ce soit pour la présélection éventuelle ou pour le choix final, les critères de jugement porteront sur le respect du règlement, l'adéquation de l'histoire choisie et tout autre critère à la discrétion du jury.

Toute œuvre appelant explicitement ou implicitement à la haine raciale, faisant l'apologie de la haine, de la violence et de la mort, sera écartée du concours.

5. Prix

Différents prix seront décernés. Les œuvres de gagnants seront imprimées et exposées dans les murs de l'Institut français de Grèce.

6. Propriété des œuvres

Les organisateurs se réservent le droit de publier, d'exposer et d'utiliser à des fins publicitaires ou promotionnelles non commerciales tous les travaux, primés ou non. Dans toute utilisation les auteurs des œuvres seront cités.

7. Calendrier du concours

Grand public : 17 mai – 15 novembre 2021

Public scolaire : 27 septembre – 15 novembre 2021

Annonce des résultats : courant décembre 2021

8. Annulation du concours

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, suspendre, modifier ou reporter le concours si les circonstances le nécessitent, sans que sa responsabilité puisse se trouver engagée de ce fait.